

LES LEVERAGE ET SHORT

Produits à effet de levier présentant un risque de perte du capital en cours de vie et à l'échéance. Produit émis par Société Générale Effekten GmbH, véhicule d'émission dédié de droit allemand, bénéficiant d'une garantie donnée par Société Générale de la formule et des sommes dues au titre du produit. L'investisseur est par conséquent soumis au risque de défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution de SG Effekten et de Société Générale.

Ces produits s'adressent à des investisseurs avertis qui possèdent suffisamment d'expérience et de connaissances pour comprendre leurs caractéristiques, pour en évaluer les risques, et qui sont capables de suivre leur évolution en temps réel et de prendre des positions sur quelques heures voire quelques minutes. Plus particulièrement, ces investisseurs doivent être familiarisés avec le sous-jacent, l'effet de levier, les risques liés aux mécanismes d'ajustement et de suspension ainsi qu'avec le risque marché.

SOCIETE GENERALE RECOMMANDE AUX INVESTISSEURS DE LIRE ATTENTIVEMENT LA RUBRIQUE « FACTEURS DE RISQUES » DU PROSPECTUS DU PRODUIT DISPONIBLE SUR NOTRE SITE WWW.SGBOURSE.FR.

Mentions légales

Société Générale, 29 Boulevard Haussmann, 75009 Paris, Société Anonyme – Capital Social : 1 066 714 367,50 euros au 1er août 2019, B 552 120 222 RCS Paris - APE 651C N° SIREN : 552 120 222 000 13

SOMMAIRE

1/ Les caractéristiques des Leverage et Short

2/ Effet de levier, mécanisme d'ajustement et événements exceptionnels

3/ Les spécificités des Leverage et Short en fonction des sous-jacents

- **Leverage et Short sur actions et indices**
- **Leverage et Short sur Futures**
- **Leverage et Short sur devises**

4/ Avantages et Inconvénients

5/ Informations générales et avertissement

LES LEVERAGE ET SHORT

Les Leverage & Short sont des produits à effet de levier fixe quotidien sans date de maturité ni barrière désactivante. Ils offrent une exposition avec un effet de levier aux variations quotidiennes, à la hausse comme à la baisse, d'un sous-jacent défini. Ces produits sont destinés à des investisseurs avertis avec suffisamment d'expérience et de connaissances pour comprendre les stratégies à effet de levier à court terme. Ils nécessitent un suivi quotidien et des aller-retours fréquents en fonction des évolutions du sous-jacent. Leur utilisation requiert une bonne maîtrise du mécanisme de l'effet de levier. Les investisseurs doivent également être familiarisés avec le risque lié aux mécanismes d'ajustement et de suspension et avec le risque de marché.

Les Certificats Leverage amplifient plusieurs fois la performance quotidienne d'un sous-jacent alors que les Certificats Short amplifient plusieurs fois la performance quotidienne inversée d'un sous-jacent.

Les Leverage & Short n'ayant pas de date de maturité, les investisseurs doivent donc les vendre lorsqu'ils souhaitent clôturer leurs positions. Ils peuvent le faire à tout moment, les produits faisant l'objet d'une animation par l'émetteur avec une fourchette de prix à l'achat et à la vente pendant les heures de bourse. Le montant que le détenteur touchera dépendra de l'évolution quotidienne du sous-jacent depuis l'acquisition du produit. Le produit peut néanmoins être rappelé par anticipation par l'émetteur avec un délai de un jour ce qui peut conduire à une valorisation du produit défavorable pour l'investisseur.

Il existe un risque de perte du capital en cours de vie et à l'échéance.

1/ LES CARACTÉRISTIQUES DES LEVERAGE ET SHORT

Avec les Leverage et Short, Société Générale permet aux investisseurs de mettre en place leur scénario de marché directionnel en prenant en compte leur profil de risque/rendement.

Les Leverage et Short sont adaptés aux investisseurs ayant un scénario directionnel, hausse ou baisse, concernant la performance à court terme d'un actif sous-jacent : une action, un indice, une devise... Les investisseurs peuvent les utiliser au sein d'une même séance boursière ou sur un horizon court terme. Les Leverage et Short offrent ainsi la possibilité de profiter d'une hausse du sous-jacent (stratégie Leverage) ou d'une baisse (stratégie Short) avec un effet de levier, ce qui peut être favorable ou défavorable à l'investisseur et entraîner une perte intégrale du capital investi. Plus le levier choisi est important, plus le risque de perte du capital pris par l'investisseur est significatif.

Stratégies longues (Leverage) et courtes (Short)

Dans le jargon financier, les positions d'acheteurs et de vendeurs sont respectivement qualifiées de «longues» et de «courtes».

La position longue signifie que l'acheteur a une stratégie haussière sur le prix de l'actif sous-jacent et bénéficiera d'une hausse sur l'actif sous-jacent.

A l'inverse la position courte décrit la position du vendeur qui a une stratégie baissière et qui bénéficiera d'une baisse du prix de l'actif sous-jacent : ainsi l'investisseur ne possède pas le sous-jacent initialement ; il le vend par avance dans l'espoir de l'acheter rapidement à un cours inférieur et ainsi faire un gain.

La stratégie **Leverage** consiste à s'exposer avec un effet de levier à la hausse d'un sous-jacent entre 2 séances boursières. Pour construire seul cette stratégie avec un levier de 2, l'investisseur devrait réaliser les opérations suivantes :

- Acheter une première fois l'ensemble des valeurs composant l'indice de référence ou un produit indiciel.
- Emprunter le montant nécessaire pour investir une deuxième fois sur l'indice de référence et doubler ainsi son exposition.
- Ajuster quotidiennement cette position (achat supplémentaire ou vente partielle) pour conserver le niveau de levier souhaité par rapport à la performance quotidienne de l'indice.
- Renouvelée chaque jour, la stratégie délivrera 2 fois la performance quotidienne, à la hausse comme à la baisse, de l'indice de référence à laquelle il faudra retrancher les intérêts dus au titre de l'emprunt.

La stratégie de vente à découvert ou **Short** consiste à s'exposer sans ou avec un effet de levier à la baisse d'un

marché ou d'un indice de référence. Prenons le cas d'un investisseur souhaitant vendre à découvert (ou « shorter ») le marché sans effet de levier, il devra réaliser les opérations suivantes :

- Vendre à découvert l'ensemble des valeurs composant l'indice de référence. Le terme « à découvert » indique ici que l'investisseur ne possède pas initialement les différentes valeurs. Pensant que le marché va baisser, il les vend par avance dans l'espoir de les acheter rapidement à un cours inférieur et de réaliser ainsi un gain.
- Placer les liquidités issues de la vente à découvert au taux du marché monétaire.
- Se couvrir contre le risque de défaut de livraison, à l'échéance de la vente à découvert, afin d'honorer ses engagements. L'opération consiste à se porter à terme emprunteur des titres sur le marché du prêt-emprunt pour un coût appelé repo.
- Ajuster quotidiennement cette position (achat supplémentaire ou vente partielle) pour conserver l'exposition souhaitée par rapport à l'inverse de la performance quotidienne de l'indice.

L'investisseur est exposé à un risque important en cas de baisse (pour un Leverage)/hausse (pour un Short) du sous-jacent. Dans le cas le plus défavorable, l'effet de levier peut engendrer une perte très importante à la fois de l'investissement initial mais aussi des sommes empruntées.

L'effet de levier

Le mécanisme de l'effet de levier sur les Leverage et Short garantit au détenteur un levier fixe et constant sur la performance de l'actif sous-jacent entre deux cours de référence consécutifs. La valeur d'un Short d'effet de levier 2, par exemple, diminuera de 2% exactement, si l'actif sous-jacent augmente de 1% en un jour, alors qu'un Leverage d'effet de levier 2 augmentera exactement de 2%.

Lorsqu'un investisseur achète un Leverage, l'émetteur afin de lui permettre de profiter d'un effet de levier, va lui prêter une partie de l'investissement nécessaire à créer cette stratégie. Ce prêt engendre ainsi des frais pour l'investisseur.

A l'inverse, lorsqu'un investisseur achète un Short, cela correspond à une vente à découvert de titres et c'est l'investisseur qui avance les fonds : il bénéficiera donc des intérêts sur ce prêt. Des frais sont également supportés par l'investisseur notamment ceux liés aux fins de livraison des titres vendus à découvert.

Les Leverage et Short ont une échéance ouverte, les investisseurs doivent donc les vendre lorsqu'ils souhaitent clôturer leur position (hors rappel anticipé de l'émetteur). Le montant que le détenteur de Leverage et Short touchera lorsqu'il revendra sa position dépendra de l'évolution quotidienne du sous-jacent depuis son acquisition. L'émetteur a la possibilité de rappeler par anticipation ces produits. Ce rappel peut avoir lieu en cas d'événement affectant le sous-jacent selon les modalités définies dans le prospectus de base, avec un délai de 1 jour. Le remboursement anticipé peut entraîner une perte totale ou partielle du capital investi.

FONCTIONNEMENT DES LEVERAGE ET SHORT*

Les Leverage et Short permettent d'amplifier grâce à un effet de levier, à la hausse comme à la baisse les variations quotidiennes d'un actif sous-jacent, ce qui peut être favorable ou défavorable à l'investisseur.

Les Leverage et Short portent sur différents actifs sous-jacents : des actions, des indices, des devises ou encore des contrats à terme sur les matières premières, les métaux précieux, les taux d'intérêts...

L'investisseur encourt un risque de perte du capital investi qui peut être totale en cours de vie et à l'échéance.

Exemples :

Dans le cas d'un Leverage avec un effet de levier de 2 :

- Si le cours du sous-jacent augmente de 5% par rapport au cours de référence la veille, le cours du Leverage augmentera deux fois plus, soit une hausse de 10%

- Si le cours du sous-jacent baisse de 5% par rapport au cours de référence la veille, le cours du Leverage baissera deux fois plus, soit une baisse de 10%

Dans le cas d'un Short avec un effet de levier de -3 :

- Si le cours du sous-jacent augmente de 5% par rapport au cours de référence la veille, le cours du Short baissera trois fois plus, soit une baisse de -15%

- Si le cours du sous-jacent baisse de 5% par rapport au cours de référence la veille, le cours du Short augmentera trois fois plus, soit une hausse de 15%

* Hors coûts et frais

VALORISATION DES LEVERAGE ET SHORT

Le cours d'un Leverage et Short est calculé en fonction d'un levier fixe quotidien. Ainsi :

Valeur d'un Leverage et Short = (variation quotidienne en % du sous-jacent x levier) - frais financiers (taux d'intérêt, frais de calcul et coûts individuels (IK))

La variation quotidienne :

Le prix de référence de la veille du sous-jacent est utilisé pour déterminer le pourcentage de variation de la valeur du produit. Ainsi, un nouveau prix de référence du sous-jacent est déterminé par le cours de référence quotidien du sous-jacent, qui à son tour sera la base de calcul du pourcentage de performance du sous-jacent le jour suivant. Il existe donc une variation de prix conditionnée par la trajectoire du sous-jacent pour les Leverage et Short s'ils sont détenus sur plusieurs séances boursières. Cela signifie que le cours du sous-jacent n'est pas déterminant en soi pour la valeur du Leverage et Short dans le temps et qu'il faut donc prendre en compte l'évolution quotidienne en pourcentage du sous-jacent sur la période de détention. Ceci s'applique aussi dans le cas de mouvements mineurs du sous-jacent qui pourrait revenir à son cours initial sans que le Leverage ou le Short ne revienne lui à sa valeur initiale.

Le cours de référence de la veille, servant au calcul de la performance du sous-jacent, ne correspond pas nécessairement au cours de clôture de celui-ci. Pour plus d'informations sur un produit spécifique, rendez-vous sur la fiche du produit concerné.

Exemple : Variation à la baisse puis à la hausse d'un Leverage X6

Valorisation d'un Leverage x6

Cours de référence	Valeur de référence	Variation en %	Cours du Leverage	Variation en %
Jour 1	100,00 EUR		100,00 EUR	
Jour 2	90,00 EUR	-10,00%	40,00 EUR	-60,00%
Jour 3	100,00 EUR	+11,11%	66,66 EUR	+66,66%

Entre le Jour 1 et le Jour 3, la valeur du Leverage a chuté de -33,34%, passant d'un cours de 100 euros à un cours de 66,66 euros. Le sous-jacent quant à lui est revenu le Jour 3 à sa valeur initiale de 100 euros alors que le cours du Leverage est resté inférieur à sa valeur initiale. Cette différence de comportement entre le sous-jacent et le Leverage s'explique par l'effet de levier X6 du Leverage qui amplifie l'évolution du cours du sous-jacent chaque jour. En cas de baisse du cours du sous-jacent, le Leverage pour revenir à sa valeur initiale devra augmenter davantage que le sous-jacent.

LES FRAIS FINANCIERS :

Ils ont 3 composantes qui peuvent être amenées à varier dans le temps :

■ Coûts individuels (IK)

Les coûts individuels représentent les coûts encourus par l'émetteur pour répliquer les performances des stratégies Leverage et Short. Ces coûts sont inclus dans le calcul quotidien de la valeur du produit et peuvent être ajustés par l'émetteur. Les coûts à un instant donné sont publiés sur le site www.sgbourse.fr.

■ Les frais de calcul (de gestion)

Les frais de calcul sont des frais de gestion qui varient en fonction du sous-jacent entre 0,4% et 1,50% par an* et sont déduits de la valorisation finale du produit.

*Ces frais sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles de varier dans le temps.

■ Les taux d'intérêts

Les frais relatifs aux taux d'intérêts correspondent aux frais d'un investissement dans un instrument du marché monétaire à un taux quotidien pour un Leverage ou aux intérêts liés à la rémunération des liquidités pour un Short.

Les taux d'intérêts peuvent donc augmenter la valorisation d'un Short (puisque c'est l'investisseur qui avance les fonds ; il bénéficie alors des intérêts sur ce prêt), si leur effet est supérieur aux coûts individuels et aux frais de calcul qui eux diminuent la valeur du produit.

2/ EFFET DE LEVIER, MÉCANISME D'AJUSTEMENT ET ÉVÉNEMENTS EXCEPTIONNELS

EFFET DE LEVIER

Afin de garantir un effet de levier fixe, la valorisation des Leverage & Short se base sur la performance en pourcentage du cours du sous-jacent comparé à son cours de référence de la veille.

Par exemple, si le cours d'une action passe de 100 euros (cours de référence la veille) à 110 euros (+10%), un Leverage x2 verra son cours augmenter à 120 euros (2x10%). Le cours de référence de l'action la veille à 110 euros est utilisé le jour de bourse suivant comme nouvelle valeur de référence pour calculer la nouvelle performance quotidienne du sous-jacent et donc du produit. Si le cours de l'action augmente à nouveau le deuxième jour de 10 euros, soit de 110 euros à 120 euros, cela correspondra à une augmentation de 9,09%, le cours du Leverage augmentera alors de 2 x 9,09%, c'est-à-dire de 120 euros à 141,82 euros. La nouvelle valeur de référence pour le calcul de la performance le lendemain sera alors de 120 euros (Cours de référence de l'action le deuxième jour).

Date	Valeur de référence	Variation en % du sous-jacent	Cours du Leverage x 2 en euros
J0	100		
J1	110	10%	120
J2	120	9,09%	141,82

Attention l'effet de levier fonctionne toujours dans les deux sens, ce qui peut être favorable ou défavorable à l'investisseur. Ainsi, si le cours du sous-jacent évolue dans le sens contraire au scénario d'investissement mis en place, le Leverage ou le Short amplifiera les pertes en fonction de l'effet de levier choisi. La hausse des cours du sous-jacent impactera négativement les Short tandis que les Leverage perdront de la valeur en cas de baisse du cours du sous-jacent.

LE MÉCANISME D'AJUSTEMENT DE LA VALORISATION AU COURS D'UNE SÉANCE

Les Leverage et Short ayant un levier quotidien fixe et étant dépourvus de barrière désactivante, un mécanisme d'ajustement est nécessaire afin d'éviter que le produit ait une valeur négative (en cas de fortes variations contraires au scénario d'investissement du produit).

Imaginons ainsi une baisse au cours de la même séance de -50% d'un sous-jacent, cela impliquerait une perte totale du capital d'un Leverage x2 sur le sous-jacent en question (2x-50% = -100%).

Afin d'éviter cette situation, les Leverage et Short ont un seuil d'ajustement au-delà duquel le produit réajuste sa valeur de référence au sein de la même séance boursière. Le seuil d'ajustement pour les Leverage s'active en cas de baisse du sous-jacent et en cas de hausse pour les Short. Le niveau du seuil d'ajustement de chaque produit se trouve dans les Conditions Définitives disponibles sur notre site internet www.sgbourse.fr et sur la fiche de chaque produit.

En cas de déclenchement du seuil d'ajustement, une nouvelle séance boursière est simulée. Le cours du sous-jacent au moment de l'ajustement servira ainsi de nouvelle valeur de référence et la performance du produit sera calculée en fonction de ce niveau, comme pour une nouvelle séance boursière. La nouvelle valeur de référence sera donc plus basse pour les Leverage et plus importante pour les Short. En cas d'évolution de marché défavorable, l'investisseur s'expose à une perte du capital qui peut être totale.

EXEMPLE 1 - CAS D'UN AJUSTEMENT EN COURS DE SÉANCE POUR UN LEVERAGE X2 AYANT POUR SOUS-JACENT UNE ACTION*

Scénario initial :

Les cours de l'action et du Leverage x2 sont de 100 euros chacun. Le cours de référence la veille, est également de 100 euros.

Le seuil d'ajustement d'un Leverage x2 se situe à -40%. Cela signifie que si le cours de l'action sous-jacente chute de 40% ou plus par rapport au cours de référence, le mécanisme d'ajustement s'active.

Événement 1 :

Événement 1 :	Cours de l'action	Cours de Leverage x 2
Début de la séance	100	100
Pendant la séance	60	20
Suspension 10 mn		
Cours d'adaptation	58	16
Nouveau seuil d'ajustement	34,80	

Source : Société Générale

Le cours de l'action baisse de -40% au cours de la journée de bourse à 60 euros. Le Leverage suit la baisse du cours de l'action, multiplié par le levier, et passe de 100 euros à 20 euros (2 x -40%). Comme le cours de l'action a touché le seuil d'ajustement de -40% en séance, le mécanisme d'ajustement est déclenché. La valeur du Leverage est impactée de la baisse et une période d'adaptation (par exemple 10 minutes) va aboutir à calculer le cours le plus bas du sous-jacent (cours d'adaptation). Comme dans cet exemple le cours de l'action continue de baisser, le cours d'adaptation sera ici de 58 euros. Le cours du Leverage après l'activation du mécanisme d'ajustement est de 16 euros. Le nouveau cours de référence pour le calcul de la performance quotidienne restante est de 58 euros avec un nouveau seuil d'ajustement à nouveau de -40% et donc à 34,80 euros.

* Hors coûts et frais

Evénement 2 :

L'action chute encore plus ce jour-là, jusqu'à 50 euros. Cette nouvelle baisse de cours durant la fin de la séance s'élève à -13,79% (par rapport à 58 euros). Elle impactera donc le nouveau prix de référence du Leverage (58 euros) depuis l'ajustement. Le cours du Leverage diminue ainsi de -13,79% $\times 2$, et passe de 16 euros à 11,58 euros.

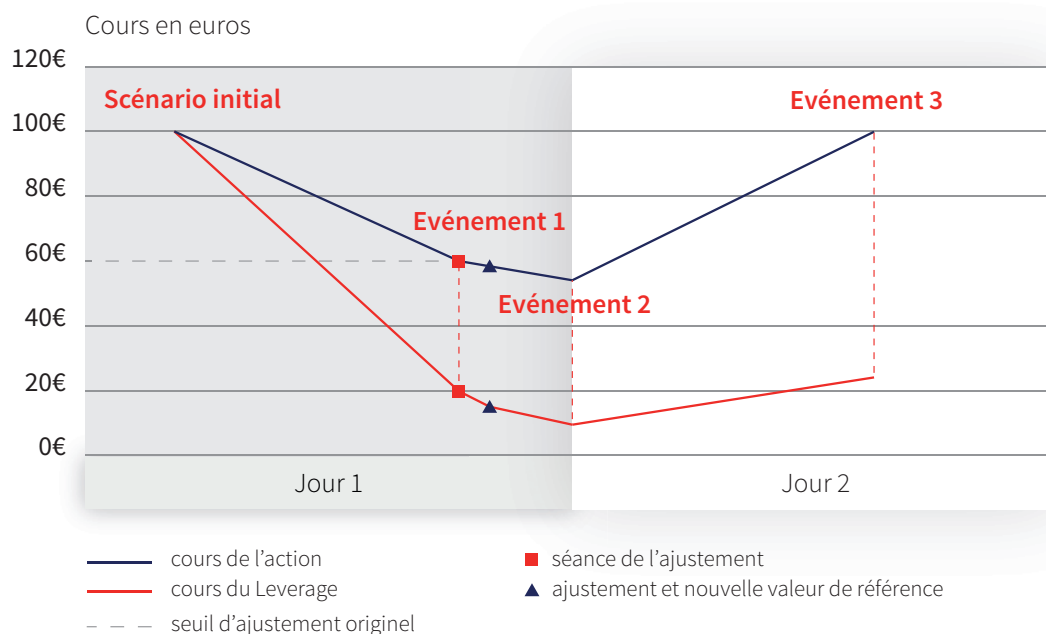
Evénement 2	Cours de l'action	Cours de Leverage x 2
Nouveau cours de référence	58	16
Cours de référence	50	11,58

Sans mécanisme d'ajustement la baisse du Leverage aurait été de -50% $\times 2$ et aurait donc atteint un cours de 0 euro, soit une perte totale du capital investi.

Evénement 3 :

Evénement 3	Cours de l'action	Cours de Leverage x 2
Cours de référence	50	11,58
Pendant la séance du jour suivant	100	23,16

Point d'attention : Si l'action atteint ou chute en dessous du seuil d'ajustement, comme dans cet exemple, et revient le jour de bourse suivant à son niveau initial de la veille (100 euros), le Leverage lui n'aura qu'une valeur de 23.16 euros



Source : Société Générale

LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS . CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.

EXEMPLE 2 - CAS D'UN AJUSTEMENT EN COURS DE SÉANCE POUR UN SHORT X2 AYANT POUR SOUS-JACENT UNE ACTION*

Le seuil d'ajustement d'un Short x2 se situe à 40%. Cela signifie que si le cours de l'action sous-jacente augmente de 40% ou plus par rapport au cours de référence, le mécanisme d'ajustement s'active.

Scénario initial :

Les cours de l'action et du Short sont de 100 euros chacun. Le cours de référence, qui est le prix de référence de l'action sous-jacente la veille, est également de 100 euros.

Événement 1 :

Événement 1	Cours de l'action	Cours du Short x 2
Début de la séance	100	100
Pendant la séance	140	20
Suspension 10 mn		
Pendant la séance	142	16
Nouveau seuil d'ajustement	198,80	

Le cours de l'action augmente de 40% au cours de la journée de bourse à 140 euros. Le Short suit à la hausse du cours de l'action, multiplié par le levier, et passe de 100 euros à 20 euros ($-2 \times 40\%$). Comme le cours de l'action a touché le seuil d'ajustement de hausse de 40% en séance, le mécanisme d'ajustement est déclenché. La valeur du Short est impactée à la baisse et une période d'adaptation (par exemple 10 minutes) va aboutir à calculer le cours le plus haut du sous-jacent (cours d'adaptation). Comme dans cet exemple le cours de l'action continue de monter, le cours d'adaptation sera ici de 142 euros. Le cours du Short après l'activation du mécanisme d'ajustement est de 16 euros. Le nouveau cours de référence pour le calcul de la performance quotidienne restante est de 142 euros avec un nouveau seuil d'ajustement à nouveau de 40% et donc à 198,80 euros.

Événement 2 :

Sans mécanisme d'ajustement la baisse du Short aurait été de $-50\% \times 2$ et aurait donc atteint un cours de 0 euro, soit une perte totale du capital investi.

Événement 2	Cours de l'action	Cours du Short x 2
Nouveau cours de référence	142	16
Cours de référence	150	14,19

Événement 3 :

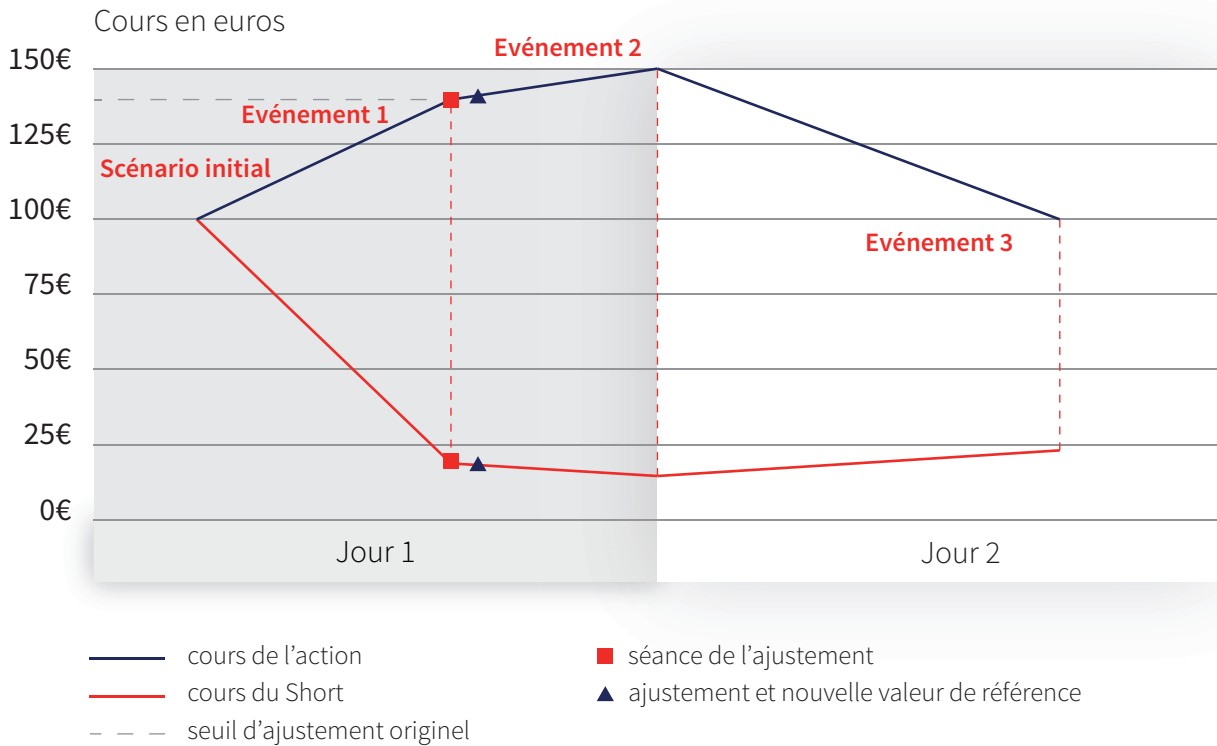
Le lendemain, l'action chute de 50 euros soit de 150 euros à 100 euros ($-33,33\%$). Le Short passe ainsi de 14,19 euros à 23,65 euros ($-33,33\% \times -2$).

Événement 3	Cours de l'action	Cours du Short x 2
Cours de référence	150	14,19
Pendant la séance du jour suivant	100	23,65

* Hors coûts et frais

Point d'attention : Si l'action atteint ou monte au-dessus du seuil d'ajustement, comme dans cet exemple, et revient le jour de bourse suivant à son niveau initial de la veille (100 euros), le Short lui n'aura qu'une valeur de 23,65 euros.

Ajustement en cours de séance d'un Short



Source : Société Générale

LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS .
CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.

LES ÉVÉNEMENTS EXCEPTIONNELS

Pour certains sous-jacents*, en fonction du levier choisi, est défini un niveau de variation maximale du cours. Pour un Leverage, ce seuil s'active à la hausse du sous-jacent au-delà d'un certain niveau. Pour un Short, le seuil se déclenchera pour une baisse supérieure à un niveau défini. Si ce seuil est atteint, la fixation du cours de référence pour le sous-jacent et le produit se fera aux cours de référence de la veille et non de la séance en question. On considère donc que la séance « continue » sur celle du lendemain sans qu'une valeur de référence ne soit enregistrée ni pour le sous-jacent ni pour le produit.

*Il est possible de voir si un produit est concerné par ce mécanisme dans son Document d'information clé ou dans ses conditions définitives

3/ LES SPÉCIFICITÉS DES LEVERAGE ET SHORT SELON LES SOUS-JACENTS

LES LEVERAGE & SHORT SUR ACTIONS ET INDICES

Avec les Leverage et Short sur actions et indices, les investisseurs peuvent choisir d'investir à la hausse (Leverage) ou à la baisse (Short).

LES LEVERAGE

L'effet de levier permet d'amplifier les variations d'un sous-jacent, ici un indice ou une action, à la hausse et à la baisse. Si la performance quotidienne de l'indice ou l'action est positive, l'effet de levier permettra au détenteur du Leverage de réaliser une performance positive égale à la variation quotidienne du sous-jacent en pourcentage multiplié par l'effet de levier du Leverage choisi. Une performance quotidienne négative de l'action ou de l'indice conduira elle à une diminution de la valeur du Leverage, égale à la variation en pourcentage du sous-jacent multipliée par l'effet de levier choisi.

LES SHORT

L'effet de levier permet d'amplifier les variations d'un sous-jacent, ici un indice ou une action, à la hausse et à la baisse. Si la performance quotidienne de l'indice ou l'action est négative, l'effet de levier permettra au détenteur du Short de réaliser une performance positive égale à la variation quotidienne du sous-jacent en pourcentage multiplié par l'effet de levier du Short choisi. Une performance quotidienne positive de l'action ou de l'indice conduira elle à une diminution de la valeur du Short, égale à la variation en pourcentage du sous-jacent multipliée par l'effet de levier choisi.

L'incidence du paiement des dividendes

Lorsqu'une action détache un dividende, son cours baisse automatiquement du montant du dividende versé. Pour le calcul du prix des Leverage et Short, les versements de dividendes sont pris en compte à la date d'ajustement des dividendes. Pour un Short, l'intégralité du montant du dividende versé est retranchée du calcul de la performance du sous-jacent et n'a donc pas d'incidence sur le cours du produit. Pour les Leverage seulement une partie du dividende sera prise en compte et retranchée du calcul de la performance du sous-jacent.

En conséquence, la diminution du cours du sous-jacent déclenchée par le paiement du dividende n'aura qu'une faible incidence pour les Leverage voire aucune incidence pour les Short.

PARTICULARITÉ DE LA VALORISATION

La performance quotidienne d'une action ou d'un indice peut être calculée simplement et il suffit de la multiplier par l'effet de levier choisi pour obtenir le prix d'un Leverage et Short.

En revanche, lorsqu'il s'agit de calculer la performance d'un Leverage et Short sur plusieurs séances boursières, la valorisation est plus complexe car elle dépend de la performance du sous-jacent multiplié par l'effet de levier choisi sur chaque séance boursière depuis la date d'acquisition.

Les exemples suivants illustrent cette situation :

Par souci de simplicité dans les exemples, seul l'effet de levier est pris en compte dans la valorisation des produits. L'effet des taux d'intérêts ou les frais financiers peuvent renforcer ou atténuer ces tendances.

SOCIETE GENERALE - LES LEVERAGE ET SHORT

EXEMPLE 1 : VALORISATION DES LEVERAGE & SHORT EN CAS DE VARIATION LINEAIRE DES PRIX*

Une action qui cote 100 euros et qui augmente de 1 euro par jour, réalise une performance de 10% sur une période de 10 jours. La performance d'un Leverage sera plus importante que celle obtenue en multipliant l'effet de levier choisi par la performance de l'action car chaque jour la tendance à la hausse aura été constante. Pour un Leverage x2, l'augmentation sera de 20,89% et pour le Leverage x3 de 32,74%.

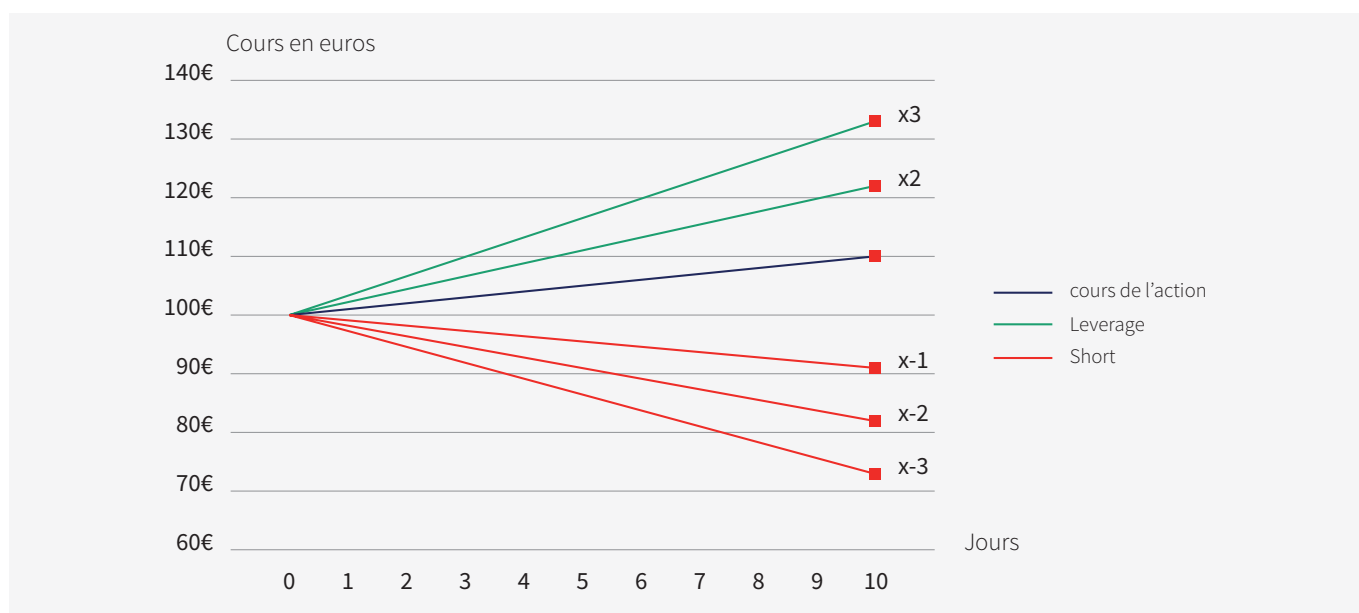
Pour un Short dans cet exemple, la perte ne sera pas symétrique au gain pour un Leverage.

Le pourcentage de perte de valeur pour un Short sera moins important (voir tableau).

* Hors coûts et frais

Cours de l'action, du Leverage et du Short en cas de variation constante des prix

Cours de l'action		Valorisation d'un Leverage		Variation d'un Short		
		Leverage x2	Leverage x3	Short x-1	Short x-2	Short x-3
Début	100,00 EUR	100,00 EUR	100,00 EUR	100,00 EUR	100,00 EUR	100,00 EUR
Jour 1	+1,00%/101,00 EUR	+2,00%/102,00 EUR	+3,00%/103,00 EUR	-1,00%/99,00 EUR	-2,00%/98,00 EUR	-3,00%/97,00 EUR
Jour 2	+0,99%/102,00 EUR	+1,98%/104,02 EUR	+2,97%/106,06 EUR	-0,99%/98,02 EUR	-1,98%/96,06 EUR	-2,97%/94,12 EUR
Jour 3	+0,98%/103,00 EUR	+1,96%/106,06 EUR	+2,94%/109,18 EUR	-0,98%/97,06 EUR	-1,96%/94,18 EUR	-2,94%/91,35 EUR
Jour 4	+0,97%/104,00 EUR	+1,94%/108,12 EUR	+2,91%/112,35 EUR	-0,97%/96,12 EUR	-1,94%/92,35 EUR	-2,91%/88,69 EUR
Jour 5	+0,96%/105,00 EUR	+1,92%/110,19 EUR	+2,88%/115,59 EUR	-0,96%/95,20 EUR	-1,92%/90,58 EUR	-2,88%/86,14 EUR
Jour 6	+0,95%/106,00 EUR	+1,90%/112,29 EUR	+2,85%/118,88 EUR	-0,95%/94,29 EUR	-1,90%/88,86 EUR	-2,85%/83,68 EUR
Jour 7	+0,94%/107,00 EUR	+1,88%/114,40 EUR	+2,82%/122,24 EUR	-0,94%/93,40 EUR	-1,88%/87,19 EUR	-2,82%/81,32 EUR
Jour 8	+0,93%/108,00 EUR	+1,86%/116,52 EUR	+2,79%/125,65 EUR	-0,93%/92,53 EUR	-1,86%/85,56 EUR	-2,79%/79,06 EUR
Jour 9	+0,92%/109,00 EUR	+1,84%/118,67 EUR	+2,76%/129,12 EUR	-0,92%/91,68 EUR	-1,84%/83,99 EUR	-2,76%/76,87 EUR
Jour 10	+0,91%/110,00 EUR	+1,82%/120,83 EUR	+2,73%/132,64 EUR	-0,91%/90,84 EUR	-1,82%/82,46 EUR	-2,73%/74,77 EUR
	+10,00%	+20,83%	+32,64%	-9,15%	-17,54%	-25,23%



Source : Société Générale

LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS .
CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.

SOCIETE GENERALE - LES LEVERAGE ET SHORT

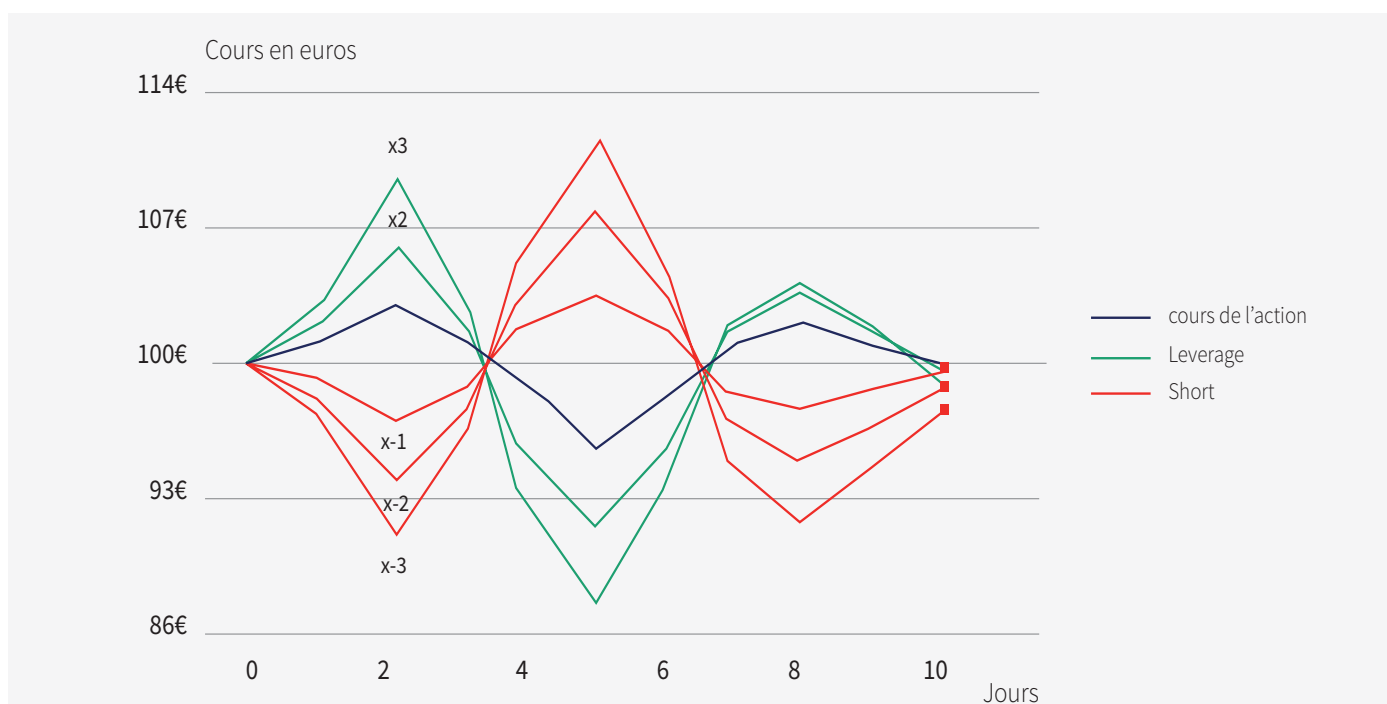
EXEMPLE 2 : VALORISATION DES LEVERAGE & SHORT EN CAS DE FLUCTUATIONS DU PRIX DES ACTIONS*

Le cours de l'action sous-jacente dans cet exemple alterne les hausses et les baisses pendant une période de 10 jours. A l'issue de cette période, le cours de l'action a retrouvé sa valeur initiale. En raison de l'enchaînement des séances boursières, qui détermine les cours de référence quotidiens pris comme références dans le calcul de la valorisation quotidienne des Leverage et Short, le cours d'un Leverage et Short ne reviendra pas à sa valeur initiale.

* Hors coûts et frais

Cours de l'action, du Leverage et du Short en cas de fluctuation du prix des actions

Cours de l'action		Valorisation d'un Leverage		Variation d'un Short		
		Leverage x2	Leverage x3	Short x-1	Short x-2	Short x-3
Début	100,00 EUR	100,00 EUR	100,00 EUR	100,00 EUR	100,00 EUR	100,00 EUR
Jour 1	+1,00%/101,00 EUR	+2,00%/102,00 EUR	+3,00%/103,00 EUR	-1,00%/99,00 EUR	-2,00%/98,00 EUR	-3,00%/97,00 EUR
Jour 2	+1,98%/103,00 EUR	+3,96%/106,04 EUR	+5,94%/109,12 EUR	-1,98%/97,04 EUR	-3,96%/94,12 EUR	-5,94%/91,24 EUR
Jour 3	-1,94%/101,00 EUR	-3,88%/101,92 EUR	-5,82%/102,77 EUR	+1,94%/98,92 EUR	+3,88%/97,77 EUR	+5,82%/96,55 EUR
Jour 4	-2,97%/98,00 EUR	-5,94%/95,87 EUR	-8,91%/93,61 EUR	+2,97%/101,86 EUR	+5,94%/103,58 EUR	+8,91%/105,15 EUR
Jour 5	-2,04%/96,00 EUR	-4,08%/91,96 EUR	-6,12%/87,88 EUR	+2,04%/103,94 EUR	+4,08%/107,80 EUR	+6,12%/111,59 EUR
Jour 6	+2,08%/98,00 EUR	+4,16%/95,78 EUR	+6,24%/93,37 EUR	-2,08%/101,78 EUR	-4,16%/103,32 EUR	-6,24%/104,62 EUR
Jour 7	+3,06%/101,00 EUR	+6,12%/101,65 EUR	+9,18%/101,94 EUR	-3,06%/98,66 EUR	-6,12%/97,00 EUR	-9,18%/95,02 EUR
Jour 8	+0,99%/102,00 EUR	+1,98%/103,66 EUR	+2,97%/104,96 EUR	-0,99%/97,69 EUR	-1,98%/95,08 EUR	-2,97%/92,20 EUR
Jour 9	-0,98%/101,00 EUR	-1,96%/101,63 EUR	-2,94%/101,88 EUR	+0,98%/98,64 EUR	+1,96%/96,94 EUR	+2,94%/94,91 EUR
Jour 10	-0,99%/100,00 EUR	-1,98%/99,62 EUR	-2,97%/98,85 EUR	+0,99%/99,62 EUR	+1,98%/98,86 EUR	+2,97%/97,73 EUR
	+/- 0,00%	-0,38%	-1,15%	-0,38%	-1,14%	-2,27%



Source : Société Générale

LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS . CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.

LEVERAGE ET SHORT SUR FUTURES

Similaire au fonctionnement des Leverage et Short sur actions et indices, il existe aussi ces produits sur les contrats à terme (Futures), qui, en raison de leur liquidité, sont idéaux comme actif sous-jacent.

Des produits haussiers (Leverage) comme baissiers (Short) sont proposés avec différents effets de levier. Ces Futures peuvent porter sur les matières premières ou les taux d'intérêts par exemple. L'intégralité des sous-jacents et effets de levier disponibles peut être consultée sur notre site www.sgbourse.fr.

Les contrats Futures

Outre le marché au comptant, il existe des marchés à terme sur lesquels sont négociés des contrats dits Futures. Les opérations sur le marché au comptant reposent sur une livraison immédiate du sous-jacent tandis que pour les contrats à terme qui ont une valeur définie, la livraison de l'actif sous-jacent se fera dans le futur. Généralement les cours au comptant et à terme d'un sous-jacent ont une évolution comparable mais cela peut ne pas être le cas. Lors d'un achat de Futures, des appels de marge peuvent être faits, à la manière d'une provision, si la position évolue défavorablement.

LE CAS DU ROULEMENT DE FUTURES

Les contrats à terme ont par définition une maturité limitée. Pour les investisseurs d'un Leverage et Short sur un Future, le Future qui servira de sous-jacent à leur produit sera en général le plus proche en terme de maturité. Afin que les Leverage et Short soient illimités dans le temps, l'émetteur devra vendre le contrat Future à l'approche de sa maturité pour se positionner sur celui d'après, c'est-à-dire un contrat avec une maturité plus lointaine. Ce processus s'appelle le roulement des Futures, ou « roll-over » en anglais, et permet à l'émetteur de proposer aux investisseurs un produit illimité dans le temps sur un sous-jacent qui a une date d'expiration. Par exemple, un contrat à terme, qui doit expirer en avril, est vendu et un Future mai sera acheté en échange. Ce roulement est effectué automatiquement, il ne nécessite aucune démarche de la part du détenteur de Leverage et Short et n'a pas d'impact sur la valorisation du produit, hors frais de réplication.

EXEMPLE D'UN LEVERAGE ET SHORT PENDANT UN ROULEMENT*

Cet exemple montre l'évolution d'un Leverage et d'un Short sur un Future pendant 6 jours. Le roulement de Future a lieu ici le cinquième jour : pendant les 4 premiers jours c'est donc le Future d'avril qui sert de référence avant de procéder au roulement sur celui de mai.

Au départ, le cours du Leverage et du Short correspondent donc au pourcentage de performance quotidienne du contrat d'avril multiplié par l'effet de levier choisi. Peu avant l'expiration du contrat à terme d'avril, une modification de la valeur de référence vers le contrat à terme de mai a lieu, ici au cinquième jour.

Le quatrième jour, c'est donc la performance quotidienne jusqu'au prix de clôture du contrat à terme d'avril qui sert de référence. Au 5^e jour, c'est le prix de clôture du Future de mai au 4^e jour qui sert de valeur de référence. Il s'agit là du « roll-over ».

Cette opération est neutre pour le détenteur du Leverage et du Short. Seule la valeur de référence et donc la base du calcul est modifiée, sans effet sur le cours du produit. Il convient néanmoins de noter que les contrats à terme avec des échéances différentes peuvent avoir des cours différents.

* Hors coûts et frais

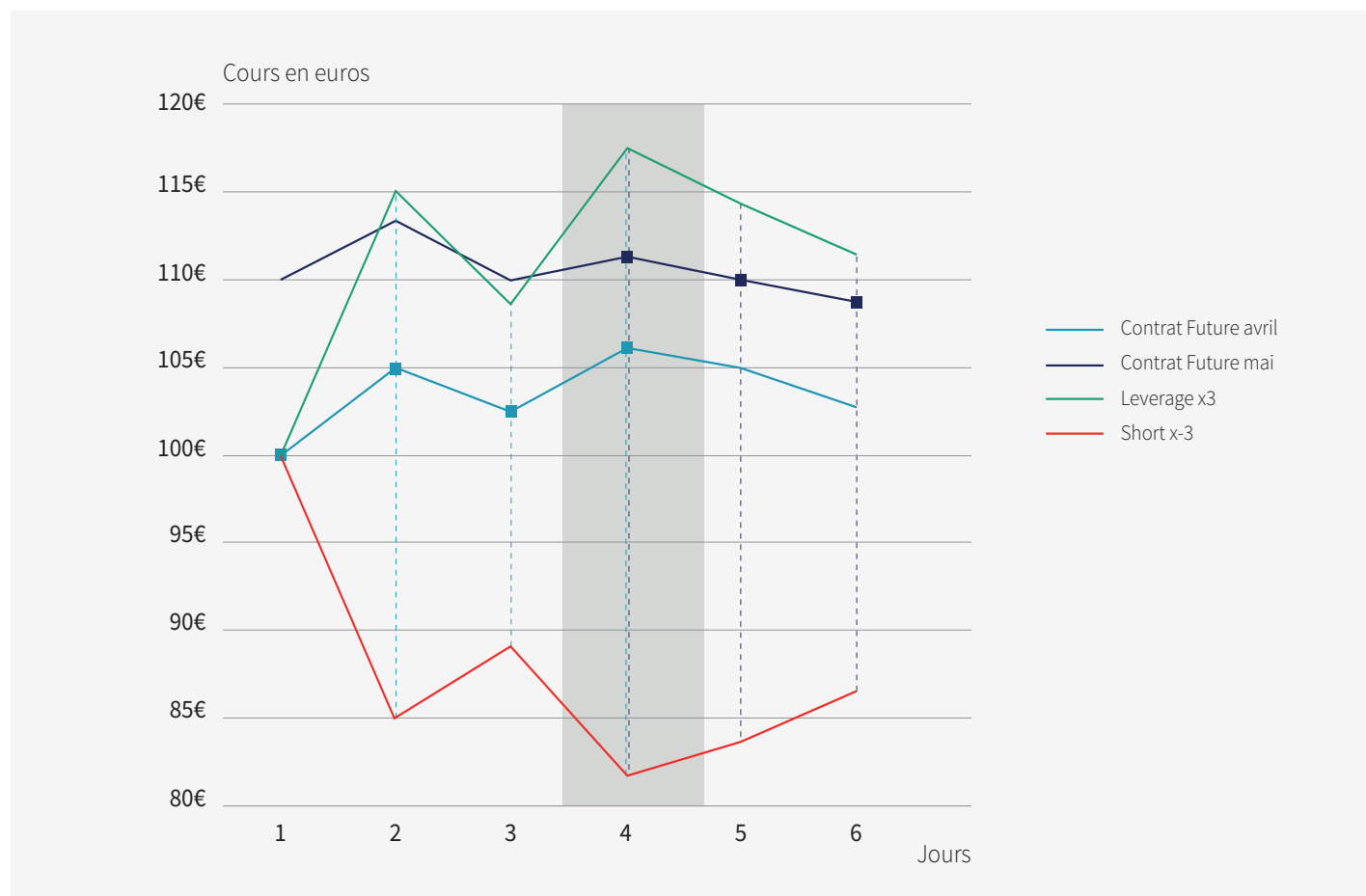
SOCIETE GENERALE - LES LEVERAGE ET SHORT

Exemples de valorisation d'un Leverage et d'un Short pendant un roulement de Future*

	Future avril	Future mai	Valorisation d'un Leverage		Valorisation d'un Short	
			Leverage x3	Leverage x4	Short x-3	Short x-4
Jour 1	100,00 EUR	110,00 EUR	100,00 EUR	100,00 EUR	100,00 EUR	100,00 EUR
Jour 2	+5,00%/105,00 EUR	+2,73%/113,00 EUR	3 x 5,00%/115,00 EUR	4 x 5,00%/120,00 EUR	3 x -5,00%/85,00 EUR	4 x -5,00%/80,00 EUR
Jour 3	-1,90%/103,00 EUR	-2,65%/110,00 EUR	3 x -1,90%/108,45 EUR	4 x -1,90%/110,88 EUR	3 x 1,90%/89,85 EUR	4 x 1,90%/86,08 EUR
Jour 4	+2,91%/106,00 EUR	+0,91%/111,00 EUR	3 x 2,91%/117,92 EUR	4 x 2,91%/123,79 EUR	3 x -2,91%/82,00 EUR	4 x -2,91%/76,06 EUR
Jour 5	-0,94%/105,00 EUR	-0,90%/110,00 EUR	3 x -0,90%/114,74 EUR	4 x -0,90%/119,33 EUR	3 x 0,90%/84,22 EUR	4 x 0,90%/78,80 EUR
Jour 6	-1,90%/103,00 EUR	-0,91%/109,00 EUR	3 x -0,91%/111,61 EUR	4 x -0,91%/114,99 EUR	3 x 0,91%/86,51 EUR	4 x 0,91%/81,67 EUR

Source : Société Générale

LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS .
CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.



Source : Société Générale

* Hors coûts et frais

LEVERAGE ET SHORT SUR DEVISES

Les Leverage et Short sont aussi disponibles sur certaines paires de devises. Avec ces produits, les investisseurs peuvent se positionner à la hausse ou à la baisse avec un effet de levier sur ces devises.

Le fonctionnement des Leverage et Short sur devises est semblable à celui, décrit ci-dessus, de Leverage et Short sur d'autres sous-jacents :

- Un Leverage bénéficiera d'une augmentation du taux de change, c'est-à-dire d'une appréciation de la devise de base par rapport à la devise de contrepartie.
- Un Short s'appréciera lui lorsque le taux de change diminue, c'est-à-dire lorsque la devise de base chute par rapport à la devise de contrepartie. Si un investisseur pense que le dollar va augmenter face à l'euro il peut par exemple se positionner sur un Short sur EUR/USD.

Taux de change

Le taux de change est le cours d'une devise exprimé dans une autre monnaie. Les taux de change se composent toujours d'une devise de base et d'une devise de contrepartie.

Exemple de taux de change Euro/Dollar américain : Euro (devise de base)/Dollar américain (devise de contrepartie) = 1,10 (taux de change)

Le taux de change indique le nombre d'unités de la devise de contrepartie nécessaire pour acheter une unité de la monnaie de base. Il faut donc ici 1,10 dollar US pour acheter 1 euro. Si maintenant le taux de change entre les deux monnaies varie, et que par exemple il faut moins de dollars pour acheter un euro, alors le dollar monte par rapport à l'euro.

■ Augmentation du taux de change euro/dollar américain :

Par exemple si le taux de change passe de 1,10 à 1,11 dollar, cela signifie que l'euro s'est apprécié par rapport au dollar (euro plus fort). 1,11 dollars sont désormais nécessaires pour acheter 1 euro (taux de change euro/dollar = euro = dollar américain).

■ Baisse du taux de change euro/dollar américain :

A l'inverse si le taux de change baisse, par exemple de 1,10 à 1,09 dollar, cela signifie que l'euro est affaibli par rapport au dollar (euro plus faible). Pour acheter 1 euro, il ne faut plus que de 1,09 dollars US nécessaires (taux de change Euro/dollar US = euro = dollar américain).

POINT D'ATTENTION SUR LA VALORISATION

Valeur d'un Leverage et Short = (variation quotidienne en % du sous-jacent x levier) - frais financiers (taux d'intérêt, frais de calcul et coûts individuels (IK))

Pour les Leverage et Short sur devises (hors effet de levier x1 et x-1), la valorisation dépend également de l'effet de levier et des frais financiers.

Ces frais prennent en compte le coût d'un emprunt au taux au jour le jour dans la devise « vendue » à court terme et les coûts individuels (IK). La position « acheteuse » de devise est ainsi convertie en un taux au jour le jour. Les frais de calcul sont également déduits. En fonction des différents taux d'intérêts, cela peut augmenter ou réduire la valeur du Leverage et Short. A noter que pour les Leverage x1 et les Short x-1 sur devises, les frais financiers se limitent aux taux d'intérêts.

4/ AVANTAGES ET INCONVENIENTS

AVANTAGES

- A l'aide de ces produits, les investisseurs peuvent mettre en place un scénario directionnel sur un horizon de temps court terme voire très court terme.
- Les sous-jacents disponibles sont nombreux : actions, indices, devises mais aussi Futures sur matières premières, taux d'intérêts...
- Absence de droit d'entrée ou de sortie.
- Pour chaque sous-jacent proposé, les investisseurs ont la possibilité de choisir un effet de levier adapté à leur profil de rendement/risque sur le site www.sgbourse.fr.
- Flexibilité : les Leverage et Short permettent d'investir aussi bien à la hausse qu'à la baisse sur un sous-jacent avec un effet de levier permettant d'amplifier les performances quotidiennes de ce sous-jacent.

INCONVÉNIENTS

- En achetant ces produits, les investisseurs s'exposent à un risque équivalent à un investissement quotidien dans le sous-jacent multiplié par l'effet de levier choisi. Plus l'effet de levier est important, plus le risque de perte du capital est élevé.
- Le cours d'un Leverage et Short dépend de la performance du sous-jacent. Dans le scénario le plus défavorable, une perte totale du capital est encourue.
- Les fluctuations du cours de ces produits peuvent être désavantageuses pour l'investisseur. Ces produits conviennent aux investisseurs ayant un scénario d'investissement court terme directionnel fort, capables de suivre l'évolution de ces produits en temps réel et de prendre des positions sur quelques jours voire quelques heures.
- Durant la vie du produit, le cours du Leverage et Short peut être suspendu en cas d'activation du mécanisme d'ajustement. Par ailleurs, en cas de mouvements exceptionnels de certains sous-jacents, la valeur de référence peut s'établir à celle de la veille et non de la séance en cours.
- D'autre part, le niveau des taux d'intérêt, l'évolution du taux de change ainsi qu'un changement en ce qui concerne les coûts individuels IK peuvent avoir un effet négatif sur le cours du produit.
- Dans des conditions de marché exceptionnelles, la liquidité des Leverage et Short peut être moindre.
- Malgré le mécanisme d'ajustement des Leverage et Short, les investisseurs peuvent, dans des circonstances défavorables, subir une perte qui peut être totale.
- Les Leverage et Short ont une durée de vie illimitée. Cependant l'émetteur dispose d'un droit de rappel anticipé quotidien. Cela signifie que l'émetteur peut décider de mettre fin à la durée initialement indéterminée des Leverage et Short, ce qui peut conduire à une valorisation du produit défavorable du point de vue de l'investisseur.
- En souscrivant à ces produits, vous prêtez de l'argent à l'émetteur et n'aurez aucun droit sur l'actif sous-jacent. Si l'émetteur fait l'objet d'un défaut, vous courez le risque de ne pas pouvoir récupérer les sommes auxquelles vous avez droit, et de perdre tout ou partie de la somme investie.

5/ INFORMATION GENERALES ET AVERTISSEMENT

Comment acheter des Leverage et Short ?

Les Leverage et Short peuvent être achetés chez votre intermédiaire financier habituel tous les jours de bourse via la Bourse de Paris (Euronext) ou en connexion directe avec l'émetteur.

Où trouver les caractéristiques des Leverage et Short ?

La gamme des produits, leurs caractéristiques ainsi que leurs cours en temps réel sont disponibles sur notre site www.sgbourse.fr.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Société Générale - MARK/EQD/SLS/DLP/FRA
Immeuble Basalte
17 Cours Valmy -
92987 Paris - LA DÉFENSE CEDEX

Téléphone : 0800 40 30 30
Email : info@sgbourse.fr
Site internet : www.sgbourse.fr

AVERTISSEMENT

PRODUITS POUVANT A EFFET DE LEVIER PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE DU CAPITAL EN COURS DE VIE ET À L'ÉCHÉANCE.

Le présent document est un document à caractère promotionnel ; il ne constitue pas une sollicitation en vue de l'achat ou de la vente des produits qui y sont décrits.

Produits émis par Société Générale Effekten GmbH, véhicule d'émission dédié de droit allemand bénéficiant d'une garantie donnée par Société Générale de la formule et des sommes dues au titre du produit. L'investisseur est par conséquent soumis au risque de défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution de SG Effekten et de Société Générale.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

Les produits s'adressent à des investisseurs spécialistes de ces produits et ne devraient être achetés que par des investisseurs disposant de connaissances spécifiques. Les investisseurs doivent procéder, avant tout investissement, à leur propre analyse en se rapprochant le cas échéant de leurs propres conseils. Société Générale ne peut être tenue responsable des conséquences notamment financières résultant de l'investissement dans ces produits.

Société Générale recommande aux investisseurs de lire attentivement la rubrique « facteurs de risques » du prospectus du produit. Il est recommandé aux investisseurs potentiels de lire le prospectus avant de prendre une décision d'investissement afin de pleinement comprendre les risques et avantages potentiels associés à la décision d'investir dans les valeurs mobilières.

Les Prospectus de Base, Suppléments et Conditions Définitives («Final Terms») de l'ensemble des produits sont disponibles sur le site: <https://bourse.societegenerale.fr/legal-documents>.

Le Prospectus de Base, Suppléments et Conditions Définitives («Final Terms») concernant les Leverage et Short est également disponible sur le site de l'AMF (www.amf-france.org). Les Leverage et Short émis par Société Générale Effekten GmbH font l'objet d'un prospectus de base visé par l'Autorité Fédérale de Supervision Financière Allemande (« BaFin ») le 25 juin 2020 ayant fait l'objet d'un certificat d'approbation par la BaFin à destination de l'AMF. L'approbation du prospectus de base par l'Autorité Fédérale de Supervision Financière Allemande («BaFin») ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Pour plus de précisions, se référer à la page produit sur le site www.sgbourse.fr.

Les facteurs de risque sont notamment :

Risque de perte du capital : Les produits de la gamme Leverage et Short présentent un risque de perte du capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

Risque de crédit : En acquérant ces produits, l'investisseur prend un risque de crédit sur l'émetteur et sur son garant éventuel, à savoir que l'insolvabilité de l'émetteur et de son garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Risque de marché : Ces produits peuvent connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours, pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi. Les produits ne comportent pas de protection du capital.

Risque de liquidité : Ces produits font l'objet de contrats d'animation de marché, dont le but est d'assurer la liquidité du produit sur les marchés où il est négocié, en supposant des conditions de marché normales et des systèmes informatiques fonctionnant normalement. Certaines circonstances de marché exceptionnelles peuvent avoir un effet négatif sur la liquidité du produit. Il se peut que l'investisseur ne soit pas en mesure de vendre facilement le produit ou qu'il doive le vendre à un prix qui impacte de manière significative le montant qu'il lui rapporte. Cela peut entraîner une perte partielle ou totale du montant investi.

Effet de levier : Ces produits peuvent intégrer un effet de levier ou porter sur un indice de stratégie à effet de levier, qui amplifient les mouvements de cours du sous-jacent de référence, à la hausse comme à la baisse, ce qui peut avoir un effet favorable ou défavorable sur la valeur du produit, suivant les cas.

Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur/du Garant : Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur/du Garant, l'investisseur est soumis à un risque de diminution de la valeur de sa créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance.

Remboursement par anticipation et ajustements ou substitutions de sous-jacents : Société Générale se réserve la possibilité de procéder à des ajustements ou substitutions, voire de rembourser par anticipation le produit, notamment en cas d'événements affectant le(s) sous-jacent(s). Le remboursement anticipé du produit peut entraîner une perte totale ou partielle du montant investi.

Risques de suspension et d'ajustement : En cas de variations très importantes du sous-jacent, favorables ou défavorables à l'investisseur, au cours de la même séance, l'émetteur peut être amené à suspendre la valorisation du produit et à ajuster son cours de référence.

Fourchette Achat/Vente : Une fourchette achat/vente sera appliquée sur vos ordres sur le marché secondaire (tel que précisé dans la section « animation du marché » dans les Conditions Définitives du produit). Les gains ou pertes éventuels sont exprimés hors frais, fiscalité applicable, taux de change et frais liés au cadre d'investissement (frais de courtage, droits de garde...).

Performances sur la base de performances brutes : Les gains éventuels peuvent être réduits par l'effet de commissions, redevances, impôts ou autres charges supportées par l'investisseur.

Produit avec sous-jacent(s) en devise étrangère ou multidevises qui ne présente pas une protection contre le risque de change : Lorsque l'actif sous-jacent est coté et / ou libellé dans une devise étrangère et / ou, dans le cas d'un indice ou d'un panier, lorsque qu'il regroupe des composants libellés et/ou cotés dans une ou plusieurs devises, le montant de l'investissement peut augmenter ou diminuer en fonction des évolutions du taux de change entre cette (ces) devise(s) et l'euro ou toute autre devise dans laquelle le produit est libellé, sauf si le produit inclut une garantie de change.

Événements exceptionnels affectant le(s) sous-jacent(s) : ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée : afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit, la documentation relative au produit prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas (ii) le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.

Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit. NI LES PRODUITS, NI LA GARANTIE, NI AUCUN DROIT SUR CEUX-CI, NE POURRONT À AUCUN MOMENT ÊTRE OFFERTS, VENDUS, REVENDUS, NÉGOCIÉS, NANTIS, EXERCÉS, REMBOURSÉS, TRANSFERÉS OU LIVRÉS, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ÉTATS-UNIS NI À DES RESSORTISSANTS DES ÉTATS-UNIS OU POUR LEUR COMPTE OU À LEUR PROFIT, ET LA NÉGOCIATION DE CEUX-CI N'A PAS ÉTÉ APPROUVÉE PAR LA US COMMODITY FUTURES TRADING COMMISSION.

Le bénéfice des avantages ou traitements fiscaux décrits dans ce document dépend de la situation fiscale propre à chaque investisseur, du pays à partir duquel il investit ainsi que des dispositions légales applicables. Ce traitement fiscal est susceptible de modifications à tout moment. Nous conseillons aux investisseurs qui souhaitent obtenir des informations complémentaires sur leur situation fiscale de s'adresser à leur conseiller fiscal.

En cas de plainte, vous pouvez contacter l'Equipe des Produits de Bourse Société Générale par téléphone au 0 800 40 30 30, ou par mail info@sgbourse.fr ou par courrier : Société Générale, MARK/SQD/SLS/DLP/FRA, Immeuble Basalte, Cours Valmy, 92987 PARIS LA DEFENSE 7 CEDEX. Si vous n'obtenez pas satisfaction, vous pouvez adresser votre réclamation au médiateur de

l'AMF : AMF – La Médiation, 17 place de la Bourse, 75002 Paris.

Disponibilité du document d'informations clés : La dernière version du document d'informations clés relatif à ces produits peut être consultée et téléchargée à l'adresse <http://sgbourse.fr>.

Ce document a été communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général. En cas d'incohérence entre cette brochure et la documentation juridique, cette dernière prévaut.

Agrément : Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé et supervisé par la Banque Centrale Européenne (BCE) et l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et soumis à la réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Mentions légales : Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé et supervisé par la Société Générale, 29 Boulevard Haussmann, 75009 Paris, Société Anonyme – Capital Social : 1 066 714 367,50 euros au 1er août 2019, B 552 120 222 RCS Paris - APE 651C N° SIREN : 552 120 222 000 13